

Circulaire N° DGOS/R1/2010/465 du 27 décembre 2010 relative à la campagne tarifaire 2010 des établissements de santé

27/12/2010

Cette circulaire, qui vient en complément de la circulaire de référence du 31 mai 2010 et de celle du 8 décembre 2010, apporte des précisions sur les conditions d'allocation aux établissements de santé de ressources complémentaires notamment s'agissant des missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation et des dotations régionales de l'objectif des dépenses d'assurance maladie.

Validée par le CNP le 23 décembre 2010 - Visa CNP 2010-320

Date d'application : Immédiate

NOR : ETSH1033750C

Classement thématique : Etablissements de santé

Catégorie : Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : Fixation des ressources d'assurance maladie des établissements de santé

Mots-clés : hôpital - clinique - établissements de santé - tarification à l'activité - dotation de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation - dotation annuelle de financement

Textes de référence :

Code de la sécurité sociale, notamment les articles L.162-22-6, L.162-22-13, L.174-1, L.174-1-1, D.162-6 à D.162-8, R.162-32 à R.162-32-4, R.162-42 à R.162-42-4, et R.174-2 ;

Code de la santé publique, notamment les articles L.6145-1 et suivants, R.6145-1 et suivants ;

Loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale et notamment son article 33 modifié ;

Decret n°2007-1931 du 26 décembre 2007 modifié portant diverses dispositions financières relatives aux établissements de santé, notamment son article 4 ;

Arrête du 23 décembre 2009 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du code de la sécurité sociale ;

Arrête du 22 décembre 2006 pris pour l'application du A du V de l'article 33 de la loi n°2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale ;

Arrête du 29 octobre 2008 fixant le modèle de suivi et d'analyse de l'exécution de l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ;

Arrête du 13 mars 2009 modifié pris pour l'application de l'article D. 162-8 du code de la sécurité sociale ;

Arrête du 28 mai 2010 modifié fixant pour l'année 2010 les dotations régionales mentionnées à l'article L.174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales affectées aux missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation ;

Circulaire n°DGOS/R1/DSS/2010/177 du 31 mai 2010 relative à la campagne tarifaire 2010 des établissements de santé

Circulaire n°DGOS/R1/2010/421 du 8 décembre 2010 relative à la campagne tarifaire 2010 des établissements de santé

Annexes :

Annexe I : Montants régionaux MIGAC, DAF

Annexe II : Le Plan Hôpital 2012

Diffusion : Les établissements sous tutelle doivent être destinataires de cette circulaire selon le dispositif existant au niveau régional.

Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF